Règlement du Trail des Trottebiots - 2024

Présentation de la manifestation

Le Comité des Fêtes de Cudos organise le dimanche 09 juin 2024 le Trail des Trottebiots sur plusieurs distances : le Grand Trottebiots 17 km, le Petit Trottebiots 9km, la Rando Trottebiot 9 km sur chemins et sentiers de la commune en pleine nature à proximité du site de départ et arrivée. Une course enfants est organisée pour les catégories Eveil Athlétique Code EA 2015 à 2017 et Poussin(e)s Code PO 2013 et 2014 uniquement, sur un parcours de 970m près de la place festive.

Participation et inscription

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés sur les distances de 9km (à partir de cadets-cadettes 2007 et 2008) et 17km, (à partir de Juniors F & M 2005 et 2006).

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire**, par les participants, à l'organisateur, de documents en cours de validité à la date de la manifestation :

- d'une licence Athlé compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un Pass' j'aime Courir délivré par la FFA.
- ou d'une **licence sportive**, délivrée par une fédération uniquement agrée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition .
- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an, à la date de la manifestation ou de sa copie.
- Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée(numéro et fédération de délivrance, l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

Une <u>autorisation parentale est obligatoire pour les moins de 18 ans.</u> L'autorisation parentale ne se substitue pas au certificat médical.

Le Trail des Trottebiots est limité à 499 participants pour des raisons de sécurité et pour assurer le bon déroulement de l'épreuve. Les inscriptions se feront en ligne sur le site <u>www.protiming.fr</u> (+ coût de gestion) ou par courrier auprès du Comité des fêtes de Cudos (Sarah FERNANDES - 293 Chemin de Piroy – 33430 CUDOS). Inscriptions possibles sur place le jour de la course jusqu'à 9h moyennant un supplément de 2 €.

Les catégories d'âge donnent lieu à un classement séparé en accord avec la FFA, les frais d'engagement sont fixés à 15 € pour l'épreuve de 17km, à12€ pour l'épreuve de 9km, 6€ pour la Rando de 9km et gratuit pour la course enfants, catégories EA (2015 à 2017) et PO (2013 à 2014).

Les inscriptions préalables sont vivement recommandées. Un lot est remis lors du retrait du dossard le jour de la course.

Les horaires des départs :9h pour la course enfants. 9h30 pour les distances de 17 et 9km, 9h35 pour la Rando de 9km (Non Chronométrée).

Les départs et arrivées sont donnés depuis la place festive située au centre bourg de Cudos

Récompenses

Classement Scratch : les trois premières féminines et les trois premiers masculins sur le grand et petit Trottebiots.

Classement catégories : les premiers par catégories F/M de Cadet(te)s à Masters (M0, M1,M2, ...etc..) sur le grand et petit Trottebiots..

Tout participant récompensé au scratch ne pourra cumuler avec la récompense de sa catégorie.

Les récompenses seront constituées de lots en nature et trophées et seront remis lors de la cérémonie protocolaire à l'issue de la manifestation.

Parcours et ravitaillement

Trois points de ravitaillements, solide et eau sur le parcours boucle de 17km, deux sur la boucle 9km et rando, plus un commun au 3 épreuves à l'arrivée.

Se référer aux parcours et à leur descriptif.

Le parcours est fléché à l'aide de balises Flèches de couleur . Le parcours doit être scrupuleusement respecté sous peine de disqualification immédiate.

Des membres de l'organisation officieront en tant que « vélo balai » pour fermer les épreuves.

L'organisation peut être amenée à modifier le parcours en cas de force majeure.

Aucun véhicule (4x4, VTT, Moto ,etc...) autre que ceux de l'organisation, ne sera toléré sur le parcours.

Logistique

Un parking est mis à disposition des participants à proximité du site départ/arrivée.

Vestiaires et douches du stade seront accessibles.

Abandon

Tout abandon doit être signalé à un membre de l'organisation et le dossard du concurrent remis à l'organisation.

Respect de l'environnement et de la propriété

L'organisateur pourra utiliser les éventuelles images de la manifestation sous quelques formes que se soit, sur tout support, sur un territoire donné et pour une durée de 2 ans.

L'engagement aux épreuves du trail des Trottebiots inclut de collecter des informations personnelles des participants. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 11 janvier 1978, modifiée dite « informatiques et libertés », chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses données personnelles.

Les résultats de l'épreuve seront publiés sur la page facebook du Comité des Fêtes de Cudos, sur le site Protiming et sur le site de la FFA. Si les participants souhaitent s'opposer à la publication de leurs résultats, ils doivent, expressément, en informer l'organisateur.

Annulation/report

Les organisateurs du Trail des Trottebiots peuvent être amenés à reporter ou à annuler l'épreuve en cas de force majeure. Si celle-ci devait être annulée, un remboursement partiel pourrait être envisagé, par l'organisation, en fonction des frais engagés, à la date de l'annulation.

Sécurité et assurance

Des signaleurs seront présents tout au long du parcours, et en particulier à chaque croisement de routes et chemins. Les concurrents s'engagent à respecter les consignes de ces signaleurs et le Code de la route. En cas de non respect, le concurrent sera considéré comme seul responsable et se verra, immédiatement disqualifié. Un dispositif de premiers secours sera présent, sur le site, le jour de la course.

L'organisateur a souscrit une assurance "événement sportif" couvrant la manifestation. Toutefois, il est recommandé aux participants de posséder, à titre personnel, une assurance pour dommages corporels.

Modification et acceptation

Ce règlement pourra être modifié, par l'organisation, jusqu'au 3 juin 2024.

Le règlement est considéré comme implicitement accepté, par les participants, à partir du moment où leur dossier d'inscription est pris en compte par l'organisation.